

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

<b>Pays : Cameroun</b>	
<b>TITRE DU PROJET :</b> Projet Secrétariat : Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) au Cameroun	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF:</b> <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b>  PNUD  Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :	
<b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup> : Novembre 2019</b> <b>Durée du projet en mois :<sup>2</sup> 24 mois</b> <b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Yaoundé</b>	
<b>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
<b>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : \$ 640,774.59</b>	

<sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

<p><b>Total PBF :</b>  *Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</p>	
<p><b>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</b>  <b>Budget total du projet :</b></p>	
<p><b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%) :</b>   <b>PNUD : USD 448,542.21</b></p>	<p><b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* (30%) :</b>   <b>PNUD : USD 192,232.38</b></p>
<p><b>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</b>  Le projet vise la création du Secrétariat PBF pour appuyer l'analyse, la coordination, la mise en œuvre et le suivi &amp; évaluation du portefeuille du PBF ainsi que le renforcement des capacités du Comité Conjoint de Pilotage (CoPil).</p>	
<p><b>Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.</b>  Le projet résulte des consultations menées avec les différents acteurs, y compris le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) et le Système des Nations Unies (SNU), les différents Ministères du Groupe de Travail Interministériel (Primature, Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Relations Extérieures, Ministère des Finances), et le PBSO. Outre les propositions et recommandations issues de ces consultations, le projet tient également compte des priorités du Gouvernement du Cameroun identifiés dans la demande d'éligibilité au PBF ainsi que l'analyse des facteurs de conflits. Le document de projet enfin sera soumis à l'endossement du Comité de Pilotage (CoPil).</p>	
<p><b>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup> : 2</b>  <b>Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : au moins 15 -30%</b></p>	
<p><b>Degré de risque du projet<sup>4</sup> : 0</b></p>	
<p><b>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>5</sup>) : 4.3</b></p>	

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Résultat 1.1, 1.2, 2.1 et 4.1

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :  
ODD 16

Type de demande : Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Nouveau projet

Révision de projet

Extension de la durée :  Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

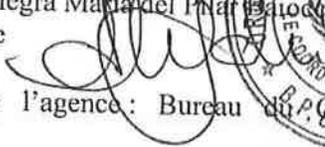
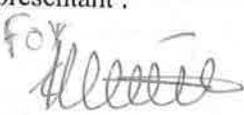
Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire :  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :  
USD

Brève justification de la révision : N/A

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>6</sup></b> Nom du représentant : Jean Luc Stalon Signature  Nom de l'agence : UNDAF Date et visa : 15/05/2016</p> 	<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Gouvernement national Nom du représentant : M. Mamie Camille Mey Signature  Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire Date et visa :</p> 
<p><b>Coordonnateur Résident</b> Nom: Allegra Maria del Pilar Baiocchi Signature  Nom de l'agence : Bureau du P. Coordonnateur Résident Date &amp; visa :</p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b> Nom du représentant : Signature  Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date &amp; visa :</p>

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux  
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;  
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF  
<sup>6</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations  
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Cameroun	
TITRE DU PROJET : Projet Secrétariat : Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) au Cameroun	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :  PNUD  Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :	
Date approximative de démarrage du projet <sup>1</sup> : Novembre 2019 Durée du projet en mois : <sup>2</sup> 24 mois Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Yaoundé	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : S 640,774.59	

<sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Résultat 1.1, 1.2, 2.1 et 4.1

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :  
 ODD 16

<b>Type de demande :</b>  <b>Nouveau projet</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Révision de projet</b> <input type="checkbox"/>	<b>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b>  <b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : <b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/> <b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/> <b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : <b>USD</b>  <b>Brève justification de la révision : N/A</b>  <b>NB :</b> s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en <b>MODE RÉVISION</b> . Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.
---	--

**SIGNATURES DU PROJET :**

<b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>6</sup></b> Nom du Représentant : Jean Luc Stalon Signature   Nom de l'agence : PNUD Date et visa :	<b>Représentant du gouvernement national</b> Nom : Alamine Ousmane Mey Signature   Titre : <b>Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</b> Date et visa :
<b>Coordonnateur Résident</b> Nom: Allegra Maria del Pilar Baiocchi Signature   Nom de l'agence : Bureau du Coordonnateur Résident Date & visa :	<b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b> Nom du représentant :   Signature   Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa :

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<sup>6</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale qui a toujours connu une stabilité politique et économique depuis plusieurs décennies et continue de jouer un rôle de premier plan en matière d'intégration sous-régionale en Afrique Centrale. Cependant, le pays fait face depuis 2013 à de multiples défis dont on peut citer les attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord ; depuis 2004, la crise de la RCA et son flux connexe de réfugiés dans l'Est ; les attaques des groupes de bandits dans les régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est; et depuis 2016, la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO).

Les crises sus-évoquées ont entraîné une démobilisation des populations avec un afflux élevé de réfugiés dans l'Extrême-Nord, Nord, Est et Adamaoua et des milliers de personnes déplacées internes et de retournés. En outre, une analyse de la situation menée conjointement par le gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale sur le Nord et l'Est du Cameroun en 2017 a révélé que ces régions déjà touchées par la pauvreté, sont aussi vulnérables sur le plan structurel.

Suite à la soumission de la demande d'éligibilité le 10 Juillet 2019, le Cameroun a été déclaré éligible aux financements du Fond de Consolidation de la Paix des Nations Unies par le Secrétaire Générale des Nations Unies dans une lettre adressée au Président Biya le 29 Juillet 2019. Jusqu'alors, le FCP avait alloué deux financements du « *Immediate Recovery Facility* » pour un montant total de \$2,997,605.00. Ces deux projets sont actuellement en cours de mise en œuvre :

- 1) Le projet visant à « Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Tchad et le Cameroun ». Le projet, a un budget total de \$1,499,605.00. Il a été mis en œuvre entre le 1/12/2017 pour une durée de 18 mois et a apporté des résultats probants pour la prévention de l'extrémisme violent et la cohésion sociale dans les communautés ciblées.
- 2) Le projet visant à renforcer les capacités pour appuyer un processus électoral pacifique et la cohésion sociale au Cameroun : « *Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon* ». Le projet, a un budget total de \$1,498,000.00. Il sera mis en œuvre entre le 15/09/2018 pour une durée de 18 mois.

---

<sup>7</sup> Analyse réalisée en partenariat avec le MINEPAT dans le cadre de la nouvelle stratégie de consolidation de la paix du Cameroun pour le nord et l'Est, [https://ec.europa.eu/fpi/sites/fpi/files/rpba/cameroon\\_rpba\\_2017.pdf](https://ec.europa.eu/fpi/sites/fpi/files/rpba/cameroon_rpba_2017.pdf).

La demande d'éligibilité venant d'être approuvée le 29 Juillet 2019 par le Secrétaire Général des Nations Unies, le Comité de Pilotage doit encore être formé. Il sera co-présidé par le Résident Coordonnateur des Nations Unies et le Ministre Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Le Comité de pilotage sera en charge de la supervision stratégique et politique des projets du PBF. La première fonction du Secrétariat PBF sera l'appui à la création et la mobilisation du Comité de Pilotage. La fonction principale du Secrétariat sera d'assurer le bon fonctionnement du Comité de Pilotage et la liaison entre les Membres du Comité de Pilotage et les partenaires de mise œuvre afin d'assurer la bonne coordination, le séquençage, et le suivi et l'évaluation des projets approuvés, ainsi que la mobilisation de fonds additionnels.

En tant que mécanisme de gouvernance du portfolio PBF au Cameroun, le Secrétariat PBF a deux fonctions principales : 1) appuyer et organiser le travail du Comité de Pilotage du PBF ; 2) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusienne récipiendaires du PBF (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Suivi /Evaluation) et d'assurer la collaboration entre les agences récipiendaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité des programmes. Le Secrétariat a donc un rôle stratégique au sein du SNU, vu qu'il donne l'impulsion à des discussions inclusives autour de la prévention et de la consolidation des conflits au Cameroun. Le Secrétariat PBF remplira aussi le rôle de point focal pour la liaison avec la Commission de Consolidation de la Paix afin d'y appuyer la participation du Cameroun le cas échéant.

Dans ce contexte le présent projet vise à appuyer le Comité de Pilotage, les partenaires de mise en œuvre et les agences d'exécution dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets PBF. De manière plus spécifique, il se justifie par les raisons suivantes :

- L'éclatement du portefeuille entre plusieurs partenaires d'exécution (RUNOs, partenaires nationaux et PTF), qui nécessite une coordination plus étroite afin d'assurer la synergie entre les projets ;
- La mobilisation de fonds importants du PBF, dont l'exécution requiert du personnel additionnel
- La complexité des projets de consolidation de la paix qui demande des capacités supplémentaires pour en assurer une cohérence d'ensemble au niveau stratégique et une mise en œuvre de qualité ;

Le besoin de renforcement des capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre ;

- La nécessité de renforcer la communication autour des projets et leur visibilité ;
- Le besoin de renforcer le suivi & évaluation des activités sur le terrain par projet et de façon intégrée entre les différents projets ;
- Favoriser l'appropriation nationale des projets et l'engagement continue des partenaires techniques et financiers.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).

En 2018, les Nations Unies, la Banque Mondiale et l'Union Européenne ont conduit une analyse conjointe avec le MINEPAT dans le cadre du Diagnostic pour le Relèvement et la Consolidation de la Paix (RCP) dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. Cela a permis de développer une Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun 2018-2022. Cette stratégie multidimensionnelle, bien que toujours en attente de validation par le chef du gouvernement, permet d'adresser les causes profondes de l'instabilité et de consolider la paix dans les régions les plus économiquement désavantager du pays.

Afin de restaurer la paix et la stabilité au Cameroun, au-delà des efforts engagés avec ses ressources propres, le gouvernement a fait appel à la communauté internationale pour qu'elle puisse apporter un appui technique et financier aux efforts nationaux.

Les autorités camerounaises, par la voie du Premier Ministre, S.E. Mr. Joseph Dion Ngute, ont envoyé une lettre au Représentant Spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique Centrale, Mr. François Louncény Fall, le 12 Février 2019, exprimant l'intérêt du Président Biya pour que le Cameroun puisse accéder au Fonds de Consolidation de Paix des Nations Unies. Le Premier Ministre a précisé que ces fonds pourraient appuyer certaines initiatives internes de consolidation de la paix et du vivre ensemble dans les domaines de la décentralisation, de la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, et pour la mise œuvre du programme national de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (DDR) d'ex combattants de groupes armés non-étatiques opérant dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

Pour développer le dossier de demande d'éligibilité du Cameroun au Fond de Consolidation de la Paix des Nations Unies, le Gouvernement a travaillé avec le Bureau du Résident Coordinateur des Nations Unies au Cameroun. Pour assurer l'appropriation nationale et l'inclusivité du processus, une série d'ateliers regroupant les agences des Nations Unies, la société civile, les ONGs nationales et internationales, les bailleurs de fonds, et les collectivités territoriales décentralisées ont été organisés en Juin 2019 à Yaoundé, Bertoua, Maroua et Buéa. Ces ateliers ont permis de présenter les priorités du gouvernement et recueillir les suggestions des parties prenantes pour identifier les problématiques à adresser et les écarts à combler en matière de consolidation de la paix, les sous-thématiques prioritaires, les zones géographiques à cibler, et les portes d'entrée programmatique.

Sur la base des suggestions et idées recueillis pendant les ateliers, les agences des nations unies et les ministères techniques ont développés les notes conceptuelles présentés en annexe de cette demande d'éligibilité. Les notes conceptuelles s'inscrivent en réponse directe aux priorités du gouvernement, visent à adresser des problématiques spécifiques au niveau national et régionales, en complément aux autres efforts déjà engagé par la partie nationale et les partenaires internationaux.

Les quatre projets proposés dans le cadre de la demande d'éligibilité répondent aussi aux priorités de l'UNDAF 2018-2020, en particulier les résultats 1.1, 1.2, 2.1, et 4.1 qui visent respectivement à augmenter l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes hommes et femmes, à améliorer la protection sociale et à réduire les inégalités, à améliorer l'accès au service de santé de base, et enfin à augmenter la résilience aux chocs environnementaux, sociaux et économiques. Le Secrétariat PBF coordonnera le suivi et l'évaluation du portefeuille PBF avec le RCO pour assurer que les contributions des projets PBF aux résultats de l'UNDAF soient pris en compte au moment du rapportage annuel.

D'autre part, suite à la demande du Gouvernement Camerounais, le FCP a alloué deux financements du « *Immediate Recovery Facility* » pour un montant total de \$2,997,605.00. Ces deux projets sont actuellement en cours de mise en œuvre :

- 1) Le projet visant à « Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Tchad et le Cameroun » mis en œuvre par les Ministères de la Jeunesse, de l'Éducation, de l'Administration Territoriale, de la Gouvernance Locale, la Sécurité Publique et l'Université de N'Djamena avec le soutien du PNUD et de l'UNICEF Tchad ainsi que des ONG et OSC internationales et nationales. Le projet, a un budget total de \$1,499,605.00. Il a été mis en œuvre entre le 1/12/2017 pour une durée de 18 mois et a apporté des résultats probants pour la prévention de l'extrémisme violent et la cohésion sociale dans les communautés ciblées. Les leçons apprises dans ce projet sont : la nécessité des autorités administratives, les leaders traditionnels et les leaders religieux dans la réalisation des activités de consolidation de la paix; que l'organisation d'émissions radios populaires avec les jeunes sont des bons moyens pour contrer les discours extrémistes; l'importance d'impliquer les communautés rurales dans l'élaboration des activités de prévention des conflits; et la nécessité de bien coordonner les différentes agences onusiennes qui mettent en œuvre le projet.
  
- 2) Le projet visant à renforcer les capacités pour appuyer un processus électoral pacifique et la cohésion sociale au Cameroun : « *Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon* ». Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire avec le soutien du PNUD et ONU FEMMES et de l'UNESCO. Le projet, a un budget total de \$1,498,000.00. Il sera mis en œuvre entre le 15/09/2018 pour une durée de 18 mois.

## **II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le PBF finance actuellement 2 de projets IRF dans le pays pour un montant total de \$2,997,605.00. Voir la liste des projets PBF en Annexe D. Cinq autres propositions de projets PRF sont soumises dans le cadre de la demande d'éligibilité pour un montant total de \$8,500,000.00 y compris le présent projet du Secrétariat PBF.

Afin de superviser et coordonner la mise en œuvre de ces projets, un comité de Pilotage sera/a été mis en place. Le CoPil est un organe de gouvernance des projets du PBF qui assure la supervision stratégique du portefeuille du PBF et endosse les nouveaux projets du PBF (inclure en annexe les TdRs du CoPil). Le projet secrétariat PBF a donc comme but d'appuyer le Comité de pilotage dans son rôle d'orientation stratégique, de même que les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution) dans l'atteinte des résultats des projets. Le Secrétariat veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des donateurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

Le Secrétariat PBF est établi afin de soutenir le CoPil, notamment en (i) assurant que le CoPil puisse remplir son rôle de gestion et contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (CoPil, Bureau pour la Consolidation de la Paix à NY - PBSO) et les agence récipiendaires; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière transversale (au moins) dans les interventions du FCP ; et (v) entreprenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Dans cette perspective, le Secrétariat va également assurer la liaison avec des institutions clés/plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays : le Groupe de Travail Interministérielle sur la Consolidation de la Paix, les mécanismes de l'UNDAF, le Groupe de coordination des Partenaires techniques et financiers ; ; le Groupe d'Action Humanitaire ; et tout autre entité travaillant sur les sujets connexes au PBF.

Le Secrétariat PBF aura donc plusieurs responsabilités de coordination du portfolio PBF avec les autres cadres stratégiques du Gouvernement et des Partenaires au Développement au Cameroun. En collaboration avec le RC/HC et OCHA, assurera la coordination du portfolio PBF avec les interventions humanitaires mises en œuvre dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire pour le Cameroun afin de ne pas faire de tort (Do No Harm) aux opérations d'assistance humanitaire prenant place dans les mêmes zones d'interventions que les projets PBF. Le Secrétariat PBF assurera la liaison avec les autres bailleurs finançant des interventions connexes aux efforts de consolidation de la paix (ex. entre autres les interventions financées par les États-Unis, l'Union Européenne, AFD et GIZ sur pour appuyer les efforts de résilience, stabilisation et DDR). Le Secrétariat PBF assurera aussi la liaison avec MINPROFF pour faire état de la contribution du portfolio PBF à la réalisation du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution des NU 1325 sur les femmes, paix et la sécurité (NAP 1325).

- b) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

L'objectif général du projet est d'appuyer le Comité de Pilotage à assumer pleinement son rôle d'orientation stratégique et de suivi et évaluation, de même que les agences dans la coordination de la mise en œuvre des projets et de la compréhension des enjeux de la consolidation de la paix dans la mise en œuvre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix. Le Secrétariat PBF fera partie de la cellule de consolidation de la paix au sein du Bureau du Résident Coordonnateur. Le Coordonnateur PBF travaillera en étroite collaboration avec le Conseiller en Paix et Développement ainsi que le Spécialiste en Paix et Développement. En particulier, le Coordonnateur PBF coordonnera les différentes analyses effectuées par les agences récipiendaires des fonds PBF (ex. index de stabilité, return intention survey, suivi et cartographie des flux de transhumance, analyses des conflits, cartographie des acteurs, etc.) et, de concert avec ses collègues de la cellule de consolidation de la paix, appuiera la rédaction d'analyses d'économie-politique, de suivi du contexte et du conflit. Ces produits d'analyses formeront la base de la coordination stratégique du portfolio PBF au Cameroun. Les méthodes d'analyses, les outils développés, et le séquençage de ces analyses seront harmonisés pour qu'elles soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

Il se propose de renforcer les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et de l'Equipe pays pour la mise en œuvre et le suivi optimal des projets de consolidation de la paix au Cameroun, ainsi que pour la documentation et la capitalisation des leçons apprises. Ce projet ne prévoit pas le soutien d'un résultat stratégique plus qu'un autre, vu qu'il soutiendra tous les projets développés et mis en place, ainsi que la prise en compte de la question du genre de manière transversale. Le Secrétariat PBF coordonnera le développement, cohérence et assurance-qualité des projets dans le cadre du PBF à travers le soutien aux agences et au Comité de Pilotage. Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets développés dans des perspectives similaires ou qui pourraient avoir un impact sur les projets du PBF.

Le Secrétariat sera en charge de produire et de maintenir à jour une cartographie des Partenaires Technique et Financiers (PTF) et activités de consolidation de la paix et de l'identification des gaps de financement afin d'identifier les nouveaux projets prioritaires.

Le Secrétariat est en charge des relations avec les PTF afin d'établir les synergies des projets et d'assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix, y inclut la Banque Mondiale, ainsi que la mobilisation de fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF).

Par ailleurs, le Secrétariat sera aussi en charge d'assurer la visibilité des projets du PBF, à travers l'élaboration de produits de communication stratégique de manière continue (faire le lien avec les points focaux des RUNOs, faire le relais avec l'expert communication du PBF, utiliser les réseaux sociaux et produits de communication comme le Newsletter, 2-pagers, etc..).

## **CADRE DE RESULTAT**

Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF.

Produit 1.1 : Le Secrétariat PBF est mis en place.

Activités :

- Préparation des TDRs du Staff non professionnel (le cas échéant) et recrutement du personnel du Secrétariat)
- Mise en place du bureau du Secrétariat PBF (bureau et équipement fonctionnels)

Produit 1.2 : Le cadre stratégique et technique pour l'identification de projets de consolidation de la paix ayant un effet catalytique est mis en place, en complémentarité avec d'autres plans stratégiques (UNDAFs, PRSP, Stratégies régionales, etc.)

Activités :

- Mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, SCOs, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix qui est mise à jour régulièrement et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PBF
- Facilitation de l'élaboration et la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF
- Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays.
- Sur la base de l'analyse de conflit et de la cartographie, facilitation la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF
- S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit alloué aux questions de genre et/ou à un soutien pour l'autonomisation des femmes

Produit 1.3 : Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mis en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités.

Activités :

- Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Conseiller en Paix et Développement (PDA) et ou le Strategic Planner dans le bureau du RC
- Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusienne de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin)
- Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comites Techniques) entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre.
- S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF
- Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...)
- Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués
- Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.

Produit 1.4 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré

Activités :

- Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays
- Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain
- Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siège, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF.

- Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO.
- Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage
- Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates.
- Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 1er décembre de chaque année au plus tard.

**Résultat 2 : Le Comité de Pilotage et Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF**

Produit 2.1 : Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.

**Activités :**

- Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.
- Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.
- Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF. S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte.
- Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP.
- Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.

- Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.

Produit 2.2 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

Activités :

- S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.
- Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF)
- Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.
- Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports a la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.
- Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).

### Cibles

Les groupes cibles sont le Comité de Pilotage, les Comités Techniques Conjointes, les agences onusiennes et NUNO, et les partenaires de mise en œuvre de projets FCP identifiés dans les projets de documents PBF.

- c) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – càd comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez quelles interventions sont particulièrement risquées.  
(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Si le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité a la conception, développement et mise en œuvre des programmes du PBF et assure une coordination ainsi qu'une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, alors les projets du PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquent avec le Gouvernement et les PTF.

- d) **Stratégie de mise en œuvre du projet** – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre des activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires dans l'exécution, le suivi/évaluation, la communication et rapportage des projets. Le projet bénéficiera également de l'appui technique du PBSO en matière d'appui conseil, de mise en relation avec d'autres partenaires. Des rapports réguliers seront fournis et présentés au Comité de Pilotage, pour endossement avant de les acheminer au PBSO.

Le Secrétariat assurera une communication étroite avec le PBSO à New York, et le Secrétariat assurera le rôle de Point Focal pour PBSO (PBF et la Commission de la Consolidation pour la Paix – PBC) au Cameroun.

Le Secrétariat appuiera les agences d'exécution dans la mise en œuvre, la communication/visibilité, le rapportage et le suivi/évaluation, des projets, y compris leur évaluation finale. Il s'assurera que la dimension genre soient prise dument en compte tout au long du cycle de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des projets.

Au-delà des activités régulières de suivi, une évaluation globale du portefeuille du PBF au Cameroun pourra être conduite, afin d'en mesurer l'impact sur les bénéficiaires et l'évolution des perceptions et mentalités au sujet de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones d'intervention.

Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues. Le Secrétariat apportera l'appui technique à la planification de l'évaluation finale des projets. Il définira de concert avec les agences de mise en œuvre la méthodologie et les mécanismes de suivi et coordonnera la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des indicateurs des nouveaux projets approuvés. Il appuiera la production des rapports semestriels et annuels des projets en cours d'exécution un rapport annuel consolidé du comité de pilotage sera élaboré ainsi que le rapport stratégique annuel.

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

Le PNUD a été désigné comme agence récipiendaire pour le secrétariat PBF.

Aperçu général du financement de l'Agence qui garantit l'exécution administrative du projet Secrétariat dans le pays				
ANNEE	ENTITE	Principale source de financement	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
2018	PNUD	European Union, GEF, Germany, Japan, Trust funds	12 055 351	-
2019		Government du Cameroun, European Union, GEF, Germany, Japan, Trust Funds	13 447 610	-

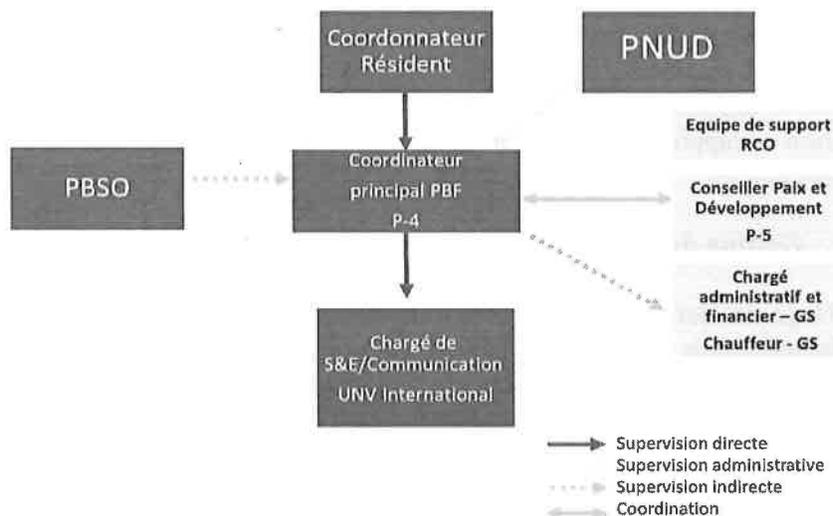
- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet.

Le Secrétariat sera composé de :

- D'un Coordinateur principal (P4 – international) ;
- D'un Expert en suivi-évaluation/communication (UNV- international) ;

Des termes de référence précis définiront les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat.

### Organigramme du Secrétariat



La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la communication et S&E des projets. Le projet Secrétariat sera placé dans le bureau du Coordonnateur/Coordonnatrice Résident, qui assurera la supervision générale du projet. Le PNUD sera l'agence d'exécution, et assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat.

La supervision générale du Coordonnateur du Secrétariat sera assurée par le Coordonnateur Résident/Coordonnatrice Résidente (RC) du Système des Nations Unies (SNU) ou de son représentant au sein du Bureau du RC, à qui elle/il rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat. Elle/il travaillera en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage et l'équipe du RC, en particulier avec le Conseiller en Paix et Développement (P5) et le Spécialiste de Programme Paix et développement (P4)). La qualité de l'exécution du travail du Secrétariat PBF reste de la responsabilité du RC.

Le coordonnateur du Secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. PBSO prendra parti aux côtés du RCO et de l'agence de mise en œuvre du Secrétariat au processus de recrutement et d'évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat.

Un Comité conjoint de Pilotage est mis en place pour superviser les projets PBF au Cameroun. Co-présidé par le Ministre de l'économie, la planification et l'aménagement du territoire (MINEPAT) et le Coordonnateur du Système des Nations Unies, avec l'appui du Secrétariat, il est chargé de la coordination, du suivi et de l'orientation stratégique des projets. Le MINEPAT et différents autres départements clefs seront associés, au besoin, à ses travaux, ainsi que les représentants d'autres partenaires techniques et financiers, de la société civile, d'ONG internationales et des agences du Système des Nations Unies.

Le Secrétariat appuiera le comité de pilotage dans sa mission. A ce titre, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au Comité de pilotage. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Manque d'information sur la mise en œuvre par les agences récipiendaires	Moyenne	Faible	Le Secrétariat collaborera avec les agences pour un meilleur partage de l'information.
Retards dans la soumission des rapports narratifs et financiers	Moyenne	Faible	Suivi rapproché avec les agences pour un bon rapportage financier et narratif
Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	Faible	Élevé	Implication des partenaires au sein du comité de pilotage et des réunions techniques
Difficulté pour les agences à mener une supervision conjointe des projets sur le terrain	Moyenne	Moyen	Planification des missions conjointes dans les PTA
Difficultés à réunir le Comité de Pilotage selon le calendrier prévu	Moyenne	Faible	Désignation d'un suppléant dûment mandaté pour remplacer le membre du CoPil empêché.
Les procédures de passations de marchés ralentissent la mise en œuvre des projets	Faible	Moyen	Préparation d'un Procurement plan dès le démarrage des projets
Conflits éventuels entre les Agences dans la mise en œuvre des projets	Faible	Faible	Impliquer toutes les agences et les contreparties nationales dans la planification opérationnelle des activités. Solliciter arbitrage de la RC en cas de besoin.
Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets	Faible	Faible	Réunion trimestrielle de coordination pour développer la synergie entre des projets.

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.

Le Secrétariat PBF assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF (y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et des jeunes), qui permettra la mise en synergie des différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets ; et la formulation de résultats commun et indicateurs au niveau macro commun sur la base desquels les résultats des projets seront mesurés, sur la base des priorités identifiées dans la demande d'éligibilité.

Le Secrétariat sera responsable de l'assurance qualité des rapports annuels et semestriels des agences des Nations Unies récipiendaires des Fonds PBF et prépare un rapport stratégique annuel de consolidation de la paix qui sera soumis à l'endossement du comité de Pilotage.

Le Secrétariat travaillera avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation. Sur la base de l'analyse des données du terrain, il informera le Comité de Pilotage Conjoint et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus. Le suivi du projet et l'évaluation de l'atteinte des résultats escomptés seront assurés par le Comité de Pilotage sur la base du Cadre de résultats et du plan de travail. Un budget devra être prévu, le cas échéant, pour l'évaluation finale du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.

Le projet veillera à l'appropriation des réalisations des projets par le MINEPAT et les autres partenaires nationaux afin d'assurer la continuité des acquis des interventions PBF au Cameroun. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des partenaires dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets. De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l'analyse des leçons apprises. La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

#### **IV. Budget du projet**

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money). Annexe D (document Excel à part).

## **Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters. );
- Disburse funds to any RUNO for any cost’s extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates.

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

## **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

## **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

## **Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

<b>Type of report</b>	<b>Due when</b>	<b>Submitted by</b>
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

### Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<b>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</b>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

## **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>8</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>8</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : La coordination, le suivi &amp; évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF.</p>		<p>Indicateur 1 a) # de rapports sur les orientation stratégiques et techniques du Comité de Pilotage et du Groupe Technique de Coordination</p> <p>Base de données : Cible: 8 rapports (un rapport trimestriel) du Groupe Technique de Coordination et/ou du Comité de Pilotage fournissant des recommandations stratégiques et techniques durant la mise en œuvre du portefeuille PBF.</p> <p>Indicateur 1 b) L'analyse de l'évolution des progrès du portefeuille PBF est au niveau résultat (outcome) et comprend une analyse spécifique sur les résultats des projets portant sur les questions d'égalité des sexes et les besoins des jeunes.</p> <p>Base de données :</p>	<p>Compte-rendu des réunions du CoPil et du GTC</p> <p>- Rapport de collecte de données désagrégé par sexe et âge</p> <p>- Document du Plan de Suivi et Évaluation</p> <p>- Rapport de l'étude de</p>	

		Cible:	base, et enquête de perception des projets.	
<p>Produit 1.1 Le Secrétariat PBF est mis en place.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des TDRs du Staff non professionnel (le cas échéant) et recrutement du personnel du Secrétariat)</li> <li>- Mise en place du bureau du Secrétariat PBF (bureau et équipement fonctionnels)</li> </ul>	<p>Indicateur 1.1.1 Le poste du Coordonnateur PBF est pourvu dans les trois mois suivants le décaissement des fonds de ce projet.</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : Poste pourvu dans les trois premiers mois de mise en œuvre.</p>	<p>Contrat du Coordonnateur PBF</p>		
<p>Produit 1.2 Le cadre stratégique et technique pour l'identification de projets de consolidation de la paix ayant un effet catalytique est mis en place, en complémentarité avec</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Un cadre de coordination stratégique et technique est établi</p> <p>Base de données : pas encore établi</p> <p>Cible : Le Comité de Pilotage et le Groupe de Coordination Technique sont établis</p>	<p>- TDRs du Comité de Pilotage</p> <p>- TDRs du Groupe de Coordination Technique</p>	<p>Le Comité de Pilotage et le Groupe de Coordination Technique sont établis et opérationnel durant le</p>	

	<p>d'autres plan stratégiques (UNDAFs, PRSP, Stratégies régionales, etc.)</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, SCOs, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix qui est mise à jour régulièrement et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PBF</li> <li>- Facilitation de l'élaboration et la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF</li> </ul>		<p>-</p> <p>Compte rendu des réunions périodiques du CoPil et du GCT</p>	<p>premier trimestre après les premiers décaissements.</p>
--	---	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base de l'analyse de conflit et de la cartographie, facilitation la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF</li> <li>- S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit alloué aux questions de genre et/ou a un soutien pour l'autonomisation des femmes</li> </ul> </li> </ul>			
--	--	--	--	--

	<p>Produit 1.3 Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mise en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Conseiller en Paix et Développement (PDA) et ou le Strategic Planner dans le bureau du RC</li> <li>- Établissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences</li> </ul>	<p>Indicateur 1.3.1 Les données collectées par les projets PBF ainsi que d'autres sources d'informations sont utilisées pour produire des analyses d'économie politique du contexte des zones d'interventions contenant des recommandations stratégiques et opérationnelles pour la mise en œuvre du portefeuille PBF</p> <p>Base de données: 0</p> <p>Cible: 12 rapports d'analyses sont produits (1 par zone en crise tous les six mois)</p>	<p>Rapports d'analyses des zones en crise produit conjointement avec le PDA/PDS</p>	
--	--	--	---	--

	<p>onusiennne de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement d'un mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comites Techniques) entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre.</li> <li>- S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF</li> </ul>			
--	---	--	--	--

	<p>mais aussi financés par d'autres PTF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...)</li> <li>- Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués</li> <li>- Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.</li> </ul>			
--	--	--	--	--

<p>Produit 1.4 Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays</li> <li>- Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels,</li> </ul>	<p>Indicateur 1.4.1 Rapports mandataires soumis à échéances régulières</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : Tous les rapports sont soumis conformément aux exigences de qualité de PBSO</p>	<p>- Rapports mandataires soumis à PBSO et télécharger sur le portail UNMPTF</p>	
<p>Indicateur 1.4.2 Nombre de mission de suivi et évaluation conjointe ONU/Gouvernement sur le terrain</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 4 (deux par année avant les Comité de Pilotage Technique)</p>	<p>- Rapports des missions de terrains</p>		
<p>Indicateur 1.4.3 Le système de S&amp;E du portefeuille PBF axé sur les résultats et le genre est mis en place et utilisé pour les rapports de progrès auprès des membres du cadre de coordination et PBSO.</p> <p>Base de données : Système S&amp;E du portefeuille inexistant.</p> <p>Cible : 4 rapports de progrès (les membres du cadre de coordination et PBSO reçoivent régulièrement les rapports sur les progrès et les</p>	<p>- Rapports biannuels de suivi des progrès ;</p> <p>- Rapports des missions de terrains</p>		

	<p>annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluation », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluation, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siège, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera</li> </ul>	<p>contraintes du portefeuille PBF et apporte des ajustements).</p> <p>Indicateur 2 b) % des membres du cadre de coordination indiquant une amélioration du niveau de contrôle et capacité de mieux guider les interventions du PBF</p> <p>Base de données : 0 Cible: 80% des membres du cadre de coordination indiquent un niveau élevé de capacité à guider les interventions PBF</p>	<p>Rapport d'enquête</p>	
--	--	---	--------------------------	--

	<p>directement soutenue par le Secrétariat du PBF.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO.</li> <li>- Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage</li> <li>- Assurer la gestion des connaissances et</li> </ul>			
--	--	--	--	--

	<p>meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plate formes adéquates.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 1er décembre de chaque année au plus tard.</li> </ul>			
<p>Produit 2.1 Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi &amp; évaluation des projets du PBF.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Une enquête pour évaluer les besoins des membres du Comité de Pilotage et du Groupe de Coordination Technique est réalisée lorsque ces organes sont établis</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : une enquête a été réalisée pour chaque organe</p>	<p>Rapport d'enquête</p>		

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.</li> <li>- Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&amp;E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.</li> </ul>	<p>Indicateur 2.1.2 Des formations techniques sur la consolidation de la paix, la planification stratégique et le suivi et l'évaluation de portefeuille de consolidation de la paix sont dispensés aux membres du Comité de Pilotage et du Groupe de Coordination Technique en ayant exprimé le besoin pendant les premiers six mois de mise en œuvre.</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 2 formations techniques sont organisées</p>	<p>Rapports de formation</p>	
--	--	--	------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF.</li> <li>S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte.</li> <li>- Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP.</li> <li>- Faciliter l'organisation de</li> </ul>		
--	--	--	--

		<p>missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.</li> </ul>	
	<p>Indicateur 2.2.1 # bulletins d'informations réguliers sont produits à l'intention des partenaires nationaux, des partenaires d'exécution, des agences et des programmes des Nations Unies intervenant au Cameroun.</p> <p>Base de données : 0 Cible : 8 bulletins d'informations sont produits et disséminés (un par trimestre), des fiches sont disponibles pour tous les projets, note d'information sur le portefeuille PBF disponible</p>	<p>Produit 2.2 Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note d'information PBF</li> <li>- Support médias</li> </ul>

	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.</li> <li>- Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.</li> <li>- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la</li> </ul>			
--	---	--	--	--

	<p>pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.</li> <li>- Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en oeuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.</li> <li>- Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).</li> </ul>			
--	--	--	--	--

**Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet**

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?			
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?			
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?			
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?			
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

**Annex D : Aperçu de l'engagement PBF en cours**

**Veillez inclure ici un paragraphe sur les résultats stratégiques de l'engagement PBF dans le pays (conforme aux priorités de la demande d'éligibilité)**

Nom et numéro du projet	Montant USD	Agences	Date de début et de fin	Court résumé du projet
« Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon ». IRF-247	\$1,498,000.00	PNUD, ONU FEMMES et UNESCO.	15/09/2018 – 14/03/2020	Le projet vise à renforcer les capacités pour appuyer un processus électoral pacifique et la cohésion sociale au Cameroun.
« Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Tchad et le Cameroun »	\$1,499,605.00	PNUD, UNICEF	1/12/2017 – 31/05/2019	Le projet a comme objet la paix et la stabilité dans les zones frontalières ciblées, en luttant contre les facteurs qui favorisent les conflits et l'extrémisme violent.
« Stabilisation et relèvement des communautés affectées par la crise sécuritaire à l'Extrême-Nord du Cameroun ». (PRF-inclure numéro une fois approuvé).	\$2,200,326.60	OIM, UNFPA, FAO	01/12/2019 – (18 mois)	Le projet propose d'appuyer la réintégration socioéconomique, la participation citoyenne et le rétablissement de la cohésion sociale dans les communautés touchées par la crise sécuritaire pour contribuer à l'instauration d'une paix durable dans la région de l'Extrême-Nord.
« Appui à la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix, de renforcement des mécanismes de cohésion sociale et du vivre ensemble	\$1,999,933.35	UNESCO, ONU FEMMES, UNICEF	01/12/2019 – (24 mois)	Le projet propose une réponse aux défis identifiés par l'intermédiaire de trois effets : 1) Des mécanismes d'appui à la cohésion sociale et au vivre ensemble sont renforcés aux niveaux national et communautaire ; 2) Le respect des droits humains et la protection des personnes vulnérables particulièrement les femmes, les jeunes et les enfants sont

<p>au Cameroun ». (PRF- inclure numéro une fois approuvé).</p>	<p>\$2,495,734.34</p>	<p>FAO, OIM</p>	<p>01/12/2019 – (18 mois)</p>	<p>mieux assurés ; et 3) L'empathie et la solidarité nationale pour la paix sont renforcées.</p>
<p>« Est/Adamaoua/Nord : Réduction des tensions/conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles pour les activités agro-patorales ». (PRF- inclure numéro une fois approuvé).</p>				<p>Le projet propose de contribuer à réduire les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles pour les pratiques agro-patorales dans les régions de l'Est, Adamaoua et du Nord.</p>